



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 04 MARS 2019



Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°348 du 12 février 2019 de l'honorable députée Madame Martine Hansen, concernant la Société nationale de Contrôle Technique (SNCT), tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François BAUSCH, à la question parlementaire n°348 du 22 février 2019 de Madame la Députée Martine HANSEN

Par sa question parlementaire l'honorable Députée s'enquiert en particulier sur la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société Nationale de Contrôle Technique (SNCT).

La SNCT est une société anonyme de sorte que ses statuts, le bilan et ses annexes et tout autre document soumis à l'obligation de la publication sont édités au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) conformément à la législation sur les sociétés commerciales en vigueur. Par conséquent, je me permets de renvoyer l'honorable Députée à consulter le RCS où toutes les informations demandées peuvent être consultées en toute transparence par toute personne intéressée.